

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE DE TRANSPORT VALANT PRESCRIPTION MEDICALE - notice

La prise en charge de certains transports, détaillés ci-dessous, nécessite l'accord préalable du contrôle médical des caisses.

L'absence de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'expédition de la demande vaut accord, sauf urgence attestée par le médecin (article R. 322-10-4 du Code de la sécurité sociale).

Toutes les règles indiquées dans cette notice sont opposables et conditionnent la prise en charge du transport par l'assurance maladie. Un transport ne peut être prescrit que par un médecin ou un chirurgien-dentiste.

La prise en charge des frais de transport est subordonnée à la présentation, par l'assuré, de la prescription médicale de transport et d'un justificatif de transport ou d'une facture du transporteur.

Le praticien doit mentionner sur la prescription les éléments d'ordre médical précisant le motif du déplacement et justifiant le mode de transport prescrit.

Seul est pris en charge le transport le moins onéreux compatible avec l'état du malade, apprécié au regard des critères médicaux et de dépendance fixés dans le référentiel de prescription des transports (arrêté du 23 décembre 2006 - J.O. du 30 décembre 2006).

Dans quelles situations devez-vous établir une demande d'accord préalable pour permettre la prise en charge des frais de transport ?

- lorsque votre patient doit se rendre en un lieu distant de plus de 150 km (le service du contrôle médical vérifie que les soins ne peuvent pas être dispensés dans une structure plus proche),
- lorsque l'état de votre patient nécessite des transports en série (le nombre de transports prescrits pour un même traitement est au moins égal à quatre au cours d'une période de deux mois et chaque transport est effectué vers un lieu distant de plus de 50 km),
- lorsque votre patient est un enfant ou un adolescent et qu'il doit se rendre dans un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ou dans un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) pour y recevoir des soins ou suivre un traitement,
- lorsque votre patient doit voyager en avion ou en bateau de ligne régulière. (Si son état de santé nécessite l'assistance d'un tiers ou s'il a moins de 16 ans, les frais de transport exposés par la personne accompagnante peuvent être remboursés.)

Dans ce cas le transport doit répondre à l'une des situations suivantes :

- il est lié à l'état de santé de votre patient qui nécessite une hospitalisation (complète, partielle, ambulatoire). Les séances de chimiothérapie, de radiothérapie ou d'hémodialyse sont assimilées à une hospitalisation,
- il est lié aux traitements ou examens prescrits au titre de l'ALD dont souffre votre patient qui présente, par ailleurs une déficience ou une incapacité définie par le référentiel de prescription des transports,
- il est en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle dont a été victime ou souffre votre patient.

Quel mode de transport pouvez-vous prescrire, hormis l'avion ou le bateau, au regard de l'état de santé et d'autonomie de votre patient ?

- Vous lui prescrivez un transport en **ambulance** s'il présente au moins une déficience ou incapacité nécessitant un transport :
 - · en position obligatoirement allongée ou demi-assise,
 - avec surveillance par une personne qualifiée ou l'administration d'oxygène,
 - avec brancardage ou portage ou un transport devant être réalisé dans des conditions d'asepsie.
- Vous lui prescrivez un transport assis professionnalisé (VSL ou taxi conventionné) s'il présente au moins une :
 - déficience ou incapacité physique invalidante nécessitant une aide au déplacement, technique ou humaine, mais ne nécessitant ni brancardage ni portage,
 - déficience ou incapacité intellectuelle ou psychique nécessitant l'aide d'une tierce personne pour la transmission des informations nécessaires à l'équipe soignante en l'absence d'un accompagnant,
 - déficience nécessitant le respect rigoureux des règles d'hygiène,
 - déficience nécessitant la prévention du risque infectieux par la désinfection rigoureuse du véhicule,

ou s'il suit un traitement ou est atteint d'une affection pouvant occasionner des risques d'effets secondaires pendant le transport.

- Vous lui prescrivez un moyen de transport individuel (son véhicule personnel, par exemple) ou les transports en commun terrestres s'il peut se déplacer par ses propres moyens. Si l'état de santé du patient nécessite l'assistance d'un tiers ou s'il a moins de 16 ans, les frais de transport en commun exposés par la personne accompagnante peuvent être remboursés.

3 Eléments d'ordre médical (Volet 1)

Dans cette rubrique, vous détaillez à l'attention du médecin conseil les motifs médicaux à l'origine de la prescription de transport (nature de l'examen ou des soins justifiant le déplacement). C'est dans cette rubrique que vous indiquez l'orientation dans un centre de référence dédié à la prise en charge des maladies rares.

4 Cas particuliers d'exonération du ticket modérateur

Vous devez cocher la case "oui" dans les cas suivants :

- si un acte réalisé lors de l'hospitalisation a un coefficient égal ou supérieur à K60 ou un tarif égal ou supérieur à 120 euros,
- s'il s'agit d'un transfert en lien direct et consécutif avec une première hospitalisation exonérée du ticket modérateur en raison d'un K60 ou d'un tarif égal à 120 euros,
- lorsque l'état du patient hospitalisé dans un établissement de soins nécessite son transfert vers un autre établissement d'hospitalisation en vue d'un traitement mieux adapté à son état (nota bene : cette disposition n'est pas applicable en cas de transfert d'un établissement d'hospitalisation vers un établissement de soins de suite et de réadaptation),
- si le transport est lié à l'hospitalisation d'un nouveau-né de moins de trente jours.



DEMANDE D'ACCORD PREALABLE DE TRANSPORT VALANT PRESCRIPTION MEDICALE

Volet 1 à adresser au contrôle médical, sous enveloppe, à l'attention de "M. le Médecin-Conseil"

(articles L. 162-4-1 2°, L. 321-1 2°, L. 322-5, L. 432-1, R. 322-2 et R. 322-10 à R. 322-10-7 du Code de la sécurité sociale)

Partie à compléter partie à compléter partie à compléter partie à Personne bénéficiaire du transport (les nom et prénom a	ar l'assuré(e) ou son représ du bénéficiaire sont à compléter obligat		prescripteur)		
nom et prénom		1 ·· · · · · · · · · · · · · · · · · ·	. ,		
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y	y a tieu))		for example of the second seco		
numéro d'immatriculation		nom et n° a mutualiste l'organisme	lu centre de paiement ou de la section (pour les salariés) ou nom et n° de conventionné (pour les non salariés)		
date de naissance					
adresse					
• Assuré(e) (à remplir si la personne qui bénéficie du transport n	n'est pas l'assuré(e))				
nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il s	v a lieu))				
numéro d'immatriculation	<u> </u>		/		
	? non oui date de	l'accident			
• Ce transport est-il en rapport avec un accident causé par un tiers? non oui date de l'accident Partie à compléter par le prescripteur					
Dans quelle situation se trouve votre patient?	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
- transport à plus de 150 km - transports en série (+ de	50 km, mipkmum 4 transports en 2 mo	is) - transport	vers un CAMSP ou un CMPP		
	cas, si l'état du patient nécessite une	personne accom	pagnante, cochez la case		
► Indiquez, ci-dessous, à quelle situation est lié le transport par					
 entrée ou sortie d'hospitalisation (complète, partielle ou ambiter transport en lien avec une affection de longue durée avec dé 					
 transport en nen avec une arrection de fongue durée avec de transport lié à un accident du travail ou une maladie profe 			non exonerante		
2 Quel mode de transport prescrivez-vous, hormis l'avio			t d'autonomio do votro nationt		
- transport en ambulance justifié si (cochez la(les) case(s) corresp		tat de sante e	t d'autonoime de votre patient		
• position allongée ou demi-assise surveillance par ur		ne branca	rdage ou portage asepsie		
- transport assis professionnalisé (VSL, taxi conventionné)			· · <u>-</u> - · -		
- moyen de transport individuel					
	ent nécessite une personne accompag	gnante, cochez la	a case		
► Si votre patient doit utiliser l'un de ces modes de transport, pa			_		
<u> </u>	ate de l'AT/MP				
• Quel trajet doit effectuer le patient ? (précisez l'adresse	du lieu de départ et du lieu d'arrivé	e, si hors domic	ile,		
départ	de la structure de soins) arrivée				
- domicile	- domicile				
- autre lieu :	- autre lieu :				
- structure de soins :	- structure de soins :				
transport aller-retour nombre de transports					
• Urgence : appel du SAMU-centre 15 ou autre	es [(précisez):				
3 Eléments d'ordre médical (précisez la nature de l'examen or	u des soins justifiant le déplacement) et	commentair	es éventuels		
- transport vers un centre de référence dédié à la prise en charge					
4 Cas particuliers d'exonération du ticket modérateur					
Identification du prescripte	eur et de la structure dans	laquelle il e	xerce		
nom et prénom	raison sociale	raison sociale			
identifiant (n° RPPS)	adresse	adresse			
date signature	n° structure (AM, FINESS ou SIRET)				
Avis médical		Avis admin	istratif		
accord signature et cache	et accord		signature et cachet		
refus total refus partiel	refus				
motif:					
date	date	, , , I			

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accè s et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-1), 441-6 et 441-7 du Code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir le versement de prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale.



nom et prénom

date de naissance

nom et prénom

adresse

départ

domicile

refus total

motif:

- autre lieu :

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE DE TRANSPORT Volet 2 (administratif) à adresser VALANT PRESCRIPTION MEDICALE au contrôle médical, sous enveloppe, à l'attention de (articles L. 162-4-1 2°, L. 321-1 2°, L. 322-5, L. 432-1, R. 322-2 et R. 322-10 à R. 322-10-7 du Code de la sécurité sociale) "M. le Médecin-Conseil" Partie à compléter par l'assuré(e) ou son représentant Personne bénéficiaire du transport (les nom et prénom du bénéficiaire sont à compléter obligatoirement par le prescripteur) (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) nom et n° du centre de paiement ou de la section mutualiste (pour les salariés) ou nom et n° de l'organisme conventionné (pour les non salariés) numéro d'immatriculation **Assuré(e)** (à remplir si la personne qui bénéficie du transport n'est pas l'assuré(e)) (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) numéro d'immatriculation Ce transport est-il en rapport avec un accident causé par un tiers? oui date de l'accident Partie à compléter par le prescripteur Dans quelle situation se trouve votre patient? transport à plus de 150 km - transports en série (+ de 50 km, miphnum 4 transports en 2 mois) - transport vers un CAMSP ou un CMPP - transport par avion ou par bateau de ligne régulière dans ce cas, si l'état du patient nécessite une personne accompagnante, cochez la case ▶ Indiquez, ci-dessous, à quelle situation est lié le transport par avion ou par bateau : • entrée ou sortie d'hospitalisation (complète, partielle ou ambulatoire), y compris séances de chimiothérapie, radiothérapie et hémodialyse • transport en lien avec une affection de longue durée avec déficience ou incapacité - ALD exonérante • transport lié à un accident du travail ou une maladie professionnelle date de l'AT/MP 🛾 Quel mode de transport prescrivez-vous, hormis l'avion ou le bateau, au regar<mark>d de l'ét</mark>at de santé et d'autonomie de votre patient ? - transport en ambulance justifié si (cochez la(les) case(s) correspondante(s)): • position allongée ou demi-assise surveillance par une personne qualifiée oxygène brancardage ou portage - transport assis professionnalisé (VSL, taxi conventionné) si l'état du patient permet un transport partagé, cochez la case - moyen de transport individuel - transport en commun terrestre dans ce cas, si l'état du patient nécessite une personne accompagnante, cochez la case ► Si votre patient doit utiliser l'un de ces modes de transport, précisez si ce dernier est en lien avec : une ALD exonérante • un AT/MP | et la date de l'AT/MP (précisez l'adresse du lieu de départ et du lieu d'arrivée, si hors domicile, Quel trajet doit effectuer le patient ? ainsi que le nom de la structure de soins) arrivée domicile - autre lieu : - structure de soins : - structure de soins : transport aller-retour nombre de transports Urgence: appel du SAMU-centre 15 Cas particuliers d'exonération du ticket modérateur oui non

Identification du prescripteur et de la structure dans laquelle il exerce				
nom et prénom		raison sociale		
identifiant (n° RPPS)		adresse		
date	signature	n° structure (AM, FINESS ou SIRET)		
Avis médic	cal	Avis admini	istratif	
accord	signature et cachet	accord	signature et cachet	
refus total refus partiel		refus		

date date La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accè s et de rectification pour

les données vous concernant.
La loi rend passible d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-6 et 441-7 du Code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir le versement de prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale



DEMANDE D'ACCORD PREALABLE DE TRANSPORT VALANT PRESCRIPTION MEDICALE

Volet 3 à adresser à l'organisme pour remboursement avec les justificatifs nécessaires

(articles L. 162-4-1 2°, L. 321-1 2°, L. 322-5, L. 432-1, R. 322-2 et R. 322-10 à R. 322-10-7 du Code de la sécurité sociale)

• Personne bénéficiaire du transport (les nom et prénom du bén	assure(e) ou son représentant réficiaire sont à compléter obligatoirement par le prescripteur)				
nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lie					
numéro d'immatriculation	nom et n° du centre de paiement ou de la section mutualiste (pour les salariés) ou nom et n° de l'organisme conventionné (pour les non salariés)				
date de naissance	To game to the total of the tot				
adresse					
• Assuré(e) (à remplir si la personne qui bénéficie du transport n'est p	as l'assuré(e))				
nom et prénom (nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))					
numéro d'immatriculation					
• Ce transport est-il en rapport avec un accident causé par un tiers? non oui date de l'accident					
Partie à compléter par le prescripteur Dans quelle situation se trouve votre patient ?					
 transport par avion ou par bateau de ligne régulière ☐ dans ce cas, si Indiquez, ci-dessous, à quelle situation est lié le transport par avion 	re), y compris séances de chimiothérapie, radiothérapie et hémodialyse ce ou incapacité - ALD exonérante ALD non exonérante				
	le bateau, au regard de l'état de santé et d'autonomie de votre patient				
- moyen de transport individuel	rsonne qualifiée oxygène brancardage ou portage asepsie détat du patient permet un transport partagé, cochez la case cessite une personne accompagnante, cochez la case zes ice dernier est en lien avec :				
Ovel traiet deit effectuer le retient 2 (précisez l'adresse du lieu de départ et du lieu d'arrivée, si hors domicile,					
départ départ départ	arr <mark>i</mark> vée				
- domicile	- domicile				
- autre lieu :	- autre lieu :				
- structure de soins :	- structure de soins :				
transport aller-retour nombre de transports					
• Urgence : appel du SAMU-centre 15 ou autres (précisez) : 4 Cas particuliers d'exonération du ticket modérateur oui non					
	et de la structure dans laquelle il exerce				
nom et prénom	raison sociale				
identifiant (n° RPPS)	adresse				
date signature	n° structure (AM, FINESS ou SIRET)				
Précisions pour l'utilisation de la voiture particulière ou des transports en commun Vous envoyez ce volet avec le formulaire "demande de remboursement" (réf. S3140) et les justificatifs de vos dépenses. La demande de de remboursement est disponible dans votre organisme ou sur le site "www.ameli.fr" à la rubrique "formulaires" de l'espace "assurés".					
VSL, taxi conventionné, ambulance (à compléter par le transporteur et à joindre à la facture)					
Raison sociale	Numéro d'identification :				
Adresse					

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

La loi rend passible d'amende et/ou emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 431-9, 441-6 et 441-7 du Code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir le versement de prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale.